

Burundi : progrès dans la lutte contre la prolifération des armes légères

@rib News, 29/07/2013 - Source XinhuaLe Burundi a réalisé des progrès dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, a déclaré lundi à Bujumbura M. Zénon Ndayishimiye, président de la Commission Nationale Permanente sur la lutte contre ces armes, lors d'une séance de plaidoyer pour la ratification par le Burundi de la Convention de Kinshasa. La violence a progressé avec la campagne de remise volontaire par la population des armes légères et de petit calibre, initiée au Burundi en 2009, a-t-il rassuré.

La contrainte majeure dans la lutte contre la prolifération de ce genre d'armes au Burundi reste la perméabilité des frontières en matière du trafic des armes, au niveau des pays de la sous-région, qui ont traversé des crises tels que le Rwanda, la RDC, l'Ouganda et la Somalie. L'autre défi, a-t-il poursuivi, est le changement de comportement de certains citoyens burundais. Tant donné que le pays a connu une longue période de guerre civile. En ratifiant la convention de l'Afrique Centrale pour "le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes les pièces composantes, pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage" dite convention de Kinshasa, le Burundi a complété son arsenal juridique international en rapport avec les armes légères et étendre ainsi le champ de partenariat, a fait remarquer M. Ndayishimiye. Cette convention a été signée en 2010 par tous les Etats de l'Afrique Centrale et le Rwanda, mais a été seulement ratifiée par la République Centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et le Gabon a-t-il signalé. Par ailleurs, le Burundi avait déjà ratifié la Déclaration de Bamako (Mali) et le Protocole de Nairobi (Kenya) relatifs à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, a-t-il rappelé.